

A R R Ê T É

**portant délégation de signature en matière
de convention de stage**

DAJ-2022.09.28.265

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Dominique EVROT**, Professeur agrégé, Chef du Département Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques (MT2E) de l'IUT de Nantes, à l'effet de signer en mon nom les conventions de stage (hors étranger et hors conventions spécifiques) des étudiants inscrits au sein de ce département.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les locaux de l'Institut et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 03 Octobre 2022

Vu et pris connaissance

Le 03/10/2022

La Délégataire,

La Délégante,


Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université

Dominique EVROT

Chef du Département Métiers de la Transition et
de l'Efficacité Energétiques de l'IUT de Nantes

Transmis au Recteur le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022